

## Résolution no 73-05-2007

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, lundi le 7 mai 2007 à 20h00, à laquelle session étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE MONSIEUR MICHEL CHOUINARD,  
Les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy  
Madame Martine Hudon  
Monsieur Dominique Bélanger  
Monsieur Alphée Pelletier  
Madame Carole Lévesque  
Monsieur Luc Martin DeRoy

Tous membres du conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière et formant quorum. Était aussi présente, madame Sylvie Dionne secrétaire-trésorière.

73-05-2007 Adoption du règlement numéro 270.

Lecture du règlement

### RÈGLEMENT NUMÉRO 270

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE MANIÈRE À AGRANDIR L'AFFECTATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION MIXTE**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'urbanisme est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller monsieur Dominique Bélanger lors de la session du 12 avril 2007;

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'assemblée publique le 7 mai 2007 à 19h30 à laquelle aucune demande n'a été adressée à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ MADAME CAROLE LÉVESQUE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR DOMINIQUE BÉLANGER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 270 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

VRAIE COPIE CONFORME

Sylvie Dionne,  
Secrétaire trésorière  
SAINTE-ANNE-DE-  
LA-POCATIÈRE  
Le 9 mai 2007

**ARTICLE 2**

Le plan d'affectation du sol qui accompagne le règlement numéro 161 relatif au plan d'urbanisme est modifié, par le remplacement d'une partie de l'affectation mixte « M » par l'affectation commerciale et industrielle « Ci », afin de regrouper sous cette nouvelle affectation « Ci » les propriétés situées à l'est de l'intersection de la route 132 et de la voie d'accès à l'autoroute 20 à la hauteur du Cap Martin. Les propriétés incluses dans cette modification sont les lots P-372, 375-2, 371-1, 371-2, 375-1 et une partie du lot 376-P.

La modification ainsi apportée apparaît sur un nouveau plan d'affectation dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Résolution d'adoption

**ATTENDU QUE** la municipalité applique sur son territoire un règlement relatif au plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ MADAME CAROLE LÉVESQUE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR DOMINIQUE BÉLANGER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ ADOPTE** par la présente le règlement numéro 270.

\_\_\_\_\_  
Michel Chouinard, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dionne, sec-trés.

VRAIE COPIE CONFORME

Sylvie Dionne,  
Secrétaire trésorière  
SAINTE-ANNE-DE-  
LA-POCATIÈRE  
Le 9 mai 2007